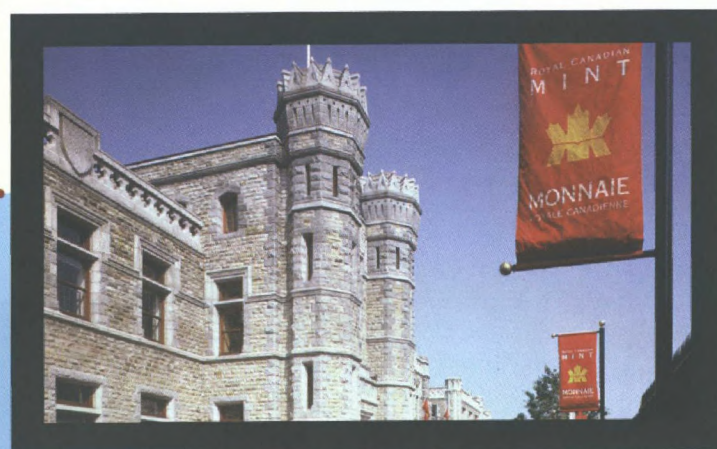




sur titres et le dépôt des titres. L'efficacité de cette installation et la protection qu'elle offre contre la fraude et la corruption aident à réduire les frais de compensation.

Les institutions canadiennes explorent continuellement de nouveaux moyens d'offrir des rendements intéressants sur les capitaux propres à leurs clients étrangers qui recherchent des occasions d'investissement diversifiés, potentiellement lucratives et sûres. Ces dernières années, elles ont amélioré leur prestation de services relativement aux services bancaires d'investissement, aux opérations de trésorerie et de change et à divers services bancaires aux particuliers. En finançant des firmes de haute technologie par des activités de parrainage et d'investissement dans des fonds de capital-risque, elles ont aussi acquis une bonne expérience du capital-risque.

Les compagnies d'assurance canadiennes ont réussi à vendre à des sociétés étrangères des polices d'assurance-vie et d'assurance-maladie ainsi que des régimes de pension et des rentes. L'avantage qu'offre le Canada peut se résumer en un mot : la sécurité. Nos compagnies d'assurance-vie et d'assurance-maladie doivent en effet convaincre les organismes de réglementation que leurs réserves mathématiques leur permettent de répondre aux besoins anticipés des titulaires de police.

L'industrie canadienne de l'assurance compte 160 compagnies. Comme aucun obstacle important n'entrave l'entrée de nouveaux intervenants étrangers ou canadiens, outre des réglementations claires garantissant la protection de l'argent du client, cette industrie est extrêmement concurrentielle.

Le système canadien offre divers produits classiques d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-accidents, des rentes et d'autres services liés aux pensions. Ce système est apprécié aux États-Unis et dans d'autres pays : plus de 40 p. 100 des revenus de l'industrie sont générés à l'étranger. Plus de cinq millions de non-Canadiens détiennent des polices d'assurance-vie souscrites auprès de compagnies canadiennes pour une valeur qui dépasse 600 milliards de dollars.



Bien que les compagnies d'assurances canadiennes aient toujours été assujetties à un cadre réglementaire rigoureux, le gouvernement fédéral a pris en 1992 plusieurs mesures pour mieux protéger le consommateur. L'industrie canadienne elle-même fournit un fonds de protection aux titulaires de polices souscrites auprès d'institutions canadiennes. Le gouvernement a aussi rehaussé la réputation du système canadien à l'étranger en introduisant un régime de montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. Ce régime, similaire à celui de la Banque des règlements internationaux, garantit que les banques maintiennent suffisamment de capital pour régler toutes les réclamations, même dans les situations les plus difficiles.

Les compagnies canadiennes d'assurance-vie et d'assurance-maladie détiennent des actifs mondiaux d'environ 200 milliards de dollars. Les Canadiens se classent au deuxième rang mondial pour leurs achats d'assurance-vie (après les Japonais et avant les Américains). Ce sont des clients avertis qui n'hésitent pas à sonder la concurrence. C'est pourquoi les compagnies d'assurance canadiennes offrent des produits de haute qualité.

UN MOT RÉSUMÉ
L'AVANTAGE
CANADIEN :
LA SÉCURITÉ.

